



AFFICHÉ LE

15 MARS 2023

**ARRETE DU MAIRE**

N° 23T25  
Portant réglementation de voirie  
chemin de Poulanco au lieu-dit le  
Coz Cohel  
Du 15 au 17 mars 2023

Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25;  
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

**Considérant** la demande de la SARL F. SAVEAN ET FILS, domicilié à l'adresse suivante 17, Rue de l'Argoat ZA de Kersaliou 22450 POMMERIT - JAUDY M;

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers lors des travaux ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1** – Du 15 au 17 mars 2023, de 8 h à 18 h, la circulation et le stationnement chemin de Poulanco au lieu-dit le Coz Cohel sont soumis aux prescriptions suivantes :

- La circulation et le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus.

**ARTICLE 2** - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par la SARL F. SAVEAN ET FILS durant les travaux de jour comme de nuit ;

Par ailleurs, la SARL F. SAVEAN ET FILS remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- SARL F. SAVEAN ET FILS ;
- STM de Ploubezre.

Fait à Ploubezre Le 15 mars 2023

Le Maire,  
Brigitte GOURHANT

POUR LE MAIRE EMPECHE

L'Adjoint Délégué

